

COIL
Société anonyme
Rue de la Presse 4
B-1000 Bruxelles
RPM Bruxelles
BCE : 0448.204.633
(la **Société**)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 AVRIL 2025**

Les administrateurs suivants sont présents ou représentés :

- Monsieur James Clarke ;
- Finance & Management International SA, représentée par Monsieur Timothy Hutton, représentant permanent ;
- Monsieur Patrick Chassagne ; et
- Monsieur Thomas Frost.

Les procurations éventuelles resteront annexées au présent procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur James Clarke qui désigne Monsieur Timothy Hutton comme secrétaire.

Le président expose ce qui suit :

- (a) La présente réunion a pour ordre du jour :
 - (i) Transfert de l'adresse de l'unité d'établissement de la Société.
 - (ii) Ratification du remplacement du délégué à la gestion journalière et rémunération.
 - (iii) Etablissement des comptes annuels et des comptes annuels consolidés.
 - (iv) Rédaction du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels et les comptes consolidés.
 - (v) Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.
 - (vi) Renonciation aux formalités de convocation.
 - (vii) Procuration.
- (b) Tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré approuver la manière de convocation de cette réunion.
- (c) Le conseil est valablement réuni et compétent afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour.

^{DS}


^{DS}


^{DS}


^{DS}


COIL

Société anonyme
Rue de la Presse 4
B-1000 Bruxelles
RPM Bruxelles
BCE : 0448.204.633

Tous les membres présents ou représentés confirment que l'exposé du président est correct. Ensuite, après avoir entendu la déclaration préalable faite dans le cadre de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations, l'ordre du jour est abordé.

Déclaration préalable des administrateurs

Les administrateurs autres que M. James Clarke déclarent n'avoir aucun intérêt opposé de nature patrimoniale, direct ou indirect, à une décision ou à une opération relevant du présent conseil.

M. James Clarke a informé le conseil d'administration d'un conflit d'intérêts de nature patrimoniale le concernant au sujet du point (ii) de l'ordre du jour, étant donné qu'il est l'actionnaire majoritaire de EMC Surface Technologies Limited, dont la nomination et la rémunération en tant que délégué à la gestion journalière de la Société doivent être confirmées par le conseil d'administration. En conséquence, M. James Clarke a déclaré qu'il ne participerait ni à la délibération ni au vote concernant le point (ii) de l'ordre du jour, conformément à l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations.

Après délibération, les décisions suivantes sont adoptées par le conseil d'administration à l'unanimité des voix :

Première décision

Le conseil d'administration décide de transférer l'adresse de l'unité d'établissement avec numéro 2.059.406.406 de Industriezone 5, 3400 Landen à Roosveld 5, 3400 Landen avec effet immédiat.

Deuxième décision

[M. James Clarke quitte la réunion, et les administrateurs restants délibèrent et votent à l'unanimité sur le point suivant.]

Les membres restants du conseil d'administration décident de ratifier le remplacement d'EMC (Cheshire) Limited par EMC Surface Technologies Limited en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2025. EMC Surface Technologies Limited sera représentée par M. James Clarke en tant que représentant permanent pour l'exercice de son mandat de délégué à la gestion journalière.

Les autres membres du conseil d'administration décident de ratifier le contrat de gestion conclu entre la Société et EMC Surface Technologies Limited le 1^{er} janvier 2025, que tous les autres membres du conseil ont reçu et examiné, et qui prévoit une rémunération annuelle fixe pour le délégué à la gestion journalière de EUR 1.175.852 (hors bonus à octroyer au cas par cas par le conseil d'administration).

Les autres membres du conseil d'administration estiment que le remplacement du délégué à la gestion journalière est justifié en raison de la liquidation de EMC (Cheshire) Limited. En outre, les conditions financières de ce mandat sont conformes aux pratiques du marché compte tenu des activités de la

^{DS}


^{DS}


^{DS}


^{DS}


COIL

Société anonyme
Rue de la Presse 4
B-1000 Bruxelles
RPM Bruxelles
BCE : 0448.204.633

Société et du niveau d'expérience du délégué à la gestion journalière et restent constantes dans le cadre du nouveau contrat de gestion conclu avec EMC Surface Technologies Limited.

Par conséquent, les autres membres du conseil d'administration considèrent que cette décision est dans l'intérêt de la Société et approuvent à l'unanimité ce point de l'ordre du jour.

Il est donc confirmé que les personnes suivantes sont actuellement chargées de la gestion journalière de la Société :

- Finance & Management International NV (« FMI »), représentée par Timothy Hutton. FMI est Administrateur-Délégué et s'occupe des opérations quotidiennes.
- EMC Surface Technologies Limited (« EMCST »), représentée par James Clarke. EMCST est le délégué à la gestion journalière et s'occupe de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise.

Finance & Management International NV et EMC Surface Technologies Limited ont élu domicile au siège social de la Société aux fins de l'exercice de leur mandat.

[M. James Clarke rejoint la réunion.]

Troisième décision

Le président donne lecture du projet des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024. Après vérification de toutes les rubriques, la version définitive des comptes annuels, y inclus la proposition d'affectation des résultats, ainsi que la version définitive des comptes annuels consolidés, sont adoptés à l'unanimité par le conseil d'administration.

Les comptes annuels seront soumis aux actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire pour approbation. Les comptes annuels consolidés, qui ont été approuvés par le conseil d'administration, seront mis à la disposition des actionnaires.

Quatrième décision

Le conseil d'administration rédige le rapport de gestion sur les comptes annuels et le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés qui seront également soumis aux actionnaires. Le texte de ces rapports constitue une annexe au présent procès-verbal.

Cinquième décision

Le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour le 4 juin 2025 à 10:30 heures au siège d'exploitation de la Société, à Roosveld 5, 3400 Landen.

Cette assemblée délibérera sur l'ordre du jour suivant :

DS
MC

DS
TH

DS
F

DS
PC

COIL

Société anonyme
Rue de la Presse 4
B-1000 Bruxelles
RPM Bruxelles
BCE : 0448.204.633

1. **Questions des actionnaires aux administrateurs et au commissaire conformément à l'article 7:139 du Code des Sociétés et des Associations**
2. **Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024 et lecture des comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024**
3. **Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024**

Proposition de décision :

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.

4. **Décision concernant l'affectation du résultat**

Proposition de décision :

Le résultat à affecter est le suivant :

- Résultat reporté : EUR -1.088.078,57
- Résultat de l'exercice : EUR -2.895.304,36

Résultat total à affecter : EUR -3.983.382,93

L'assemblée générale décide d'affecter le solde du résultat comme suit :

- Perte à reporter : EUR -3.983.382,93

5. **Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024**

Proposition de décision :

L'assemblée générale décide de donner, par un vote spécial et individuel pour chacun d'eux, décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.

6. **Décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024**

Proposition de décision :

L'assemblée générale décide de donner décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.

7. **Mandats d'administrateurs**

Proposition de décision :

L'assemblée générale décide de mettre fin au mandat de Monsieur James Clarke en tant qu'administrateur et de nommer à sa place EMC Surface Technologies Limited, représentée par

DS
[Signature]

DS
[Signature]

DS
[Signature]

DS
[Signature]

COIL

Société anonyme
Rue de la Presse 4
B-1000 Bruxelles
RPM Bruxelles
BCE : 0448.204.633

Monsieur James Clarke comme représentant permanent, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2031 afin d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2030. EMC Surface Technologies Limited portera le titre de (Co-) Administrateur-Délégué ou (Co-) CEO.

L'assemblée générale décide que le mandat d'administrateur d' EMC Surface Technologies Limited sera non-rémunéré, sauf décision future de l'assemblée générale à cet égard. EMC Surface Technologies Limited élit domicile au siège de la Société aux fins de l'exercice de son mandat.

8. Procuration

Proposition de décision :

L'assemblée générale décide de conférer une procuration spéciale à Madame Florence Colpaert, Madame Maxine Daems et Madame Chaima Qnioun, c/o Lydian, Avenue du Port 86c b113, 1000 Bruxelles, chacune agissant seule et avec possibilité de substitution, afin de poser tous les actes nécessaires ou utiles au dépôt des décisions susmentionnés pour publication aux Annexes du Moniteur belge (en ce compris la signature de tous les formulaires de publication et autres documents).

Sixième décision

Chacun des administrateurs déclare renoncer à son droit d'être convoqué à l'assemblée générale précitée ainsi qu'au droit de recevoir une copie des pièces mentionnées dans l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Septième décision

Le conseil d'administration décide de donner procuration à chaque administrateur et à Peter De Ryck, Florence Colpaert, Maxine Daems et Chaima Qnioun du cabinet Lydian, situé à 1000 Bruxelles, Avenue du Port 86c boîte 113, chacun agissant seul, avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société susmentionnées en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

DS
JC

DS
TH

DS
F

DS
PC

COIL

Société anonyme
Rue de la Presse 4
B-1000 Bruxelles
RPM Bruxelles
BCE : 0448.204.633

Etant donné que l'ordre du jour est épuisé et que les participants n'ont plus de questions à poser, la séance est levée à 10.30 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

DocuSigned by:

2EC19A2819D34E4...
James Clarke

DocuSigned by:

0DDEC3BDEB0B431...
Finance & Management International SA
Représentée par
Timothy Hutton
Représentant permanent

DocuSigned by:

819288C4E4204F8...
Patrick Chassagne

DocuSigned by:

3FD1B1E316A948D...
Thomas Frost